



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 137-2022
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.231

Déposée le : 15.06.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : de Meuron (Thun, Les Verts) (porte-parole)
Streiff (Oberwangen b. Bern, PEV)
von Arx (Spiegel b. Bern, pvl)
Riem (Iffwil, Le Centre)
Roggli (Rüschegg Heubach, Le Centre)
Lack (Muri b. Bern, PLR)
Mentha (Liebefeld, PS)
Hiltbold (Thun, Les Verts)
Riem (Kiesen, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 984/2022 du 21 septembre 2022
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Pour une nuit étoilée : « La nuit est belle », dans le canton de Berne aussi !

Le Conseil-exécutif est chargé de vérifier dans quelle mesure le canton de Berne, en sa qualité de propriétaire des rues cantonales, est prêt à éteindre l'éclairage public une nuit entière dans le cadre d'une édition bernoise de l'opération « La nuit est belle ! ».

Développement :

L'évènement « La nuit est belle ! » invite à éteindre l'éclairage public le temps d'une nuit, dans le but de sensibiliser à l'importance de l'obscurité pour l'humain et l'environnement. Il s'agit d'une opération conçue par la Société Astronomique de Genève (SAG), le Musée d'histoire naturelle de Genève et le Centre de Coordination Ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris (CCO). La Suisse compte 30 espèces de chauves-souris, dont 24 dans le canton de Berne, mais seules trois d'entre elles supportent d'être exposées à des sources de lumière pendant la nuit.

En 2019 et 2020, les deux premières éditions de « La nuit est belle ! » ont été organisées dans le Grand Genève où 178 communes se sont engagées activement à éteindre complètement ou partiellement leur éclairage public une nuit durant pour révéler la pollution lumineuse et la

beauté de la nuit. Des enseignes commerciales, des entreprises et des personnes privées leur ont emboîté le pas, tout comme 100 communes en dehors du Grand Genève¹.

Un comité d'organisation constitué de représentantes et représentants des communes d'Allmendingen, de Kehrsatz, de Münsigen, de Muri, de Rubigen et de Thoune aimerait mettre sur pied l'opération « La nuit est belle ! » dans le canton de Berne. Lors d'une séance d'information aux communes des vallées de la Gürbe, de l'Aar et du parc naturel du Gantrisch, plus de 30 communes ont montré leur intérêt pour une édition bernoise de « La nuit est belle ! ».

Toutefois, l'évènement ne peut être organisé qu'avec la participation du canton. En effet, selon les informations de BKW, les éclairages publics cantonaux et communaux sont commandés par la même sous-station, ce qui nécessiterait de les éteindre simultanément pour limiter les coûts.

Il serait regrettable que le canton de Berne ne parvienne pas à faire ce qui est possible dans d'autres cantons et qui, aux dires de leur police cantonale au début dubitative, n'a entraîné aucun problème de sécurité. De nombreuses communes vaudoises se sont ralliées à l'action genevoise, tandis que Lucerne envisage une participation l'année prochaine. En outre, depuis quelque temps déjà, certaines communes du canton de Berne éteignent complètement ou partiellement leur éclairage public la nuit. Cette pratique est légale et l'expérience montre que cela ne cause ni accidents ni délits supplémentaires. Les mesures de sécurité mises en place par le canton de Genève pourraient être reprises sans autre par le canton de Berne.

Les autrices et les auteurs du présent postulat estiment que le canton devrait soutenir, en tant que partenaire, les communes intéressées à l'organisation de cet évènement en 2023 et, ce faisant, clarifier les conditions à remplir pour éteindre les éclairages publics des routes cantonales.

Le problème de la pollution lumineuse est encore sous-estimé, bien qu'il contribue en grande partie à la disparition des espèces en milieu urbain. Du point de vue de la transition énergétique, l'éclairage nocturne constitue également une source inutile de consommation d'électricité qui ne peut plus être gaspillée. Une disposition ad hoc dans la loi cantonale sur l'énergie serait un moyen de corriger le tir, mais une prise de conscience généralisée de la population fait encore défaut. Pour ces raisons, une édition bernoise de « La nuit est belle ! » devrait être rendue possible afin d'atteindre la sensibilisation souhaitée, grâce à un partenariat entre le canton et les communes à l'instar du modèle genevois.

Réponse du Conseil-exécutif

La pollution lumineuse, autrement dit de l'excès d'éclairage artificiel dans les zones urbaines en particulier la nuit, est un thème de plus en plus présent dans l'opinion publique. Lors de la session de printemps 2022, le Grand Conseil a adopté le chiffre 4 de la motion 095-2021 (« Extinction de l'éclairage routier durant la nuit ») sous forme de postulat et souhaite récolter des expériences dans ce domaine, notamment en ce qui concerne les économies d'électricité et l'acceptation de la réduction de la pollution lumineuse. Il a toutefois rejeté la proposition d'éteindre complètement l'éclairage public le long des routes cantonales pour des raisons de sécurité. Le Conseil-exécutif renvoie donc à la réponse qu'il a formulée à la motion 095-2021 ainsi qu'aux explications détaillées portant sur la stratégie « Éclairage à la demande » du canton, qui est principalement axée sur la réduction de la pollution lumineuse.

¹ www.lanuitestbelle.org

« La nuit est belle ! » est un événement organisé dans le Grand Genève, qui aura lieu en 2022 pour la troisième année consécutive. À cette occasion, les communes participantes éteignent leur éclairage public pendant une nuit, tout en invitant les personnes privées et les commerces à suivre leur exemple. L'objectif est d'attirer l'attention sur la problématique de la pollution lumineuse et les conséquences de cette dernière. Le Conseil-exécutif reconnaît le bien-fondé de la demande des auteures et auteurs du présent postulat souhaitant étendre l'opération au canton de Berne afin de sensibiliser l'opinion aux possibilités de réduction de la consommation d'énergie et de la pollution lumineuse dans l'espace public et privé. À cet égard, il renvoie aux aspects ayant trait à la sécurité mentionnés dans sa réponse à la motion 095-2021 ainsi qu'aux questions de responsabilité qui y sont liées. Ces exigences doivent être remplies pour que l'opération « La nuit est belle ! » puisse avoir lieu. Conformément à l'article 18 de l'ordonnance sur les routes, garantir la sécurité routière constitue une obligation essentielle des propriétaires des routes. Les dispositions légales doivent donc impérativement être appliquées partout là où un éclairage est nécessaire pour des raisons de sécurité. Les communes participantes doivent elles aussi respecter les prescriptions en vigueur, tout en prenant en compte les aspects techniques. De manière générale, la suppression de l'éclairage public est plus facile à mettre en œuvre sur les routes communales en raison de la plus faible circulation.

Le Conseil-exécutif est prêt à examiner dans quelle mesure une participation à l'opération est possible, de même qu'une réduction de l'éclairage des routes cantonales conformément au concept « Éclairage à la demande ». Cela permettrait par ailleurs de sensibiliser d'autres institutions (en premier lieu les communes intéressées) aux moyens techniques existants pour réduire nettement et de manière durable la pollution lumineuse liée à l'éclairage des routes ainsi que la consommation d'électricité.

Destinataire
– Grand Conseil